Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

A.E.I RESINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 361 Rue Paul Gidon
73000 CHAMBERY
813 244 548 RCS CHAMBERY

BILAN ACTIF PASSIF – ANNEXES
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Approuvés par l'associée unique en date du 10 août 2026

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Ludovic VALENTINO
E50882E551D0426...

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL AEI RESINE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **361 RUE PAUL GIDON 73000 CHAMBERY** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 1 3 2 4 4 5 4 8 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 208	AS 10 956	2 252	5 570
	Autres immobilisations corporelles	AT	96 744	AU 80 449	16 296	19 740
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		1 200
	Autres immobilisations financières *	BH	4 394	BI	4 394	4 513
	TOTAL (II)	BJ	**114 346**	BK **91 405**	**22 942**	**31 023**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	27 500	BM	27 500	92 489
	En cours de production de biens	BN	46 000	BO	46 000	114 688
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	753 214	BY 24 765	728 448	479 048
	Autres créances (3)	BZ	41 066	CA	41 066	119 971
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	12 258	CG	12 258	143 017
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 313	CI	1 313	329
	TOTAL (III)	CJ	**881 350**	CK **24 765**	**856 585**	**949 542**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**995 697**	1A **116 170**	**879 527**	**980 565**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL AEI RESINE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	149 828	116 782
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**110 994**	**93 046**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**277 322**	**226 328**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 734	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	454 794	423 752
	Dettes fiscales et sociales	DY	97 372	77 789
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	48 305	252 696
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**602 205**	**754 237**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**879 527**	**980 565**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	602 205	754 237
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 734	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2022-06 du 04/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers et les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE :

Néant

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.

La première application du règlement ANC 2022-06 est un changement de méthode comptable.
Cette réforme n'a pas pour objet de modifier les valeurs comptables des postes du bilan ou du résultat, mais **de moderniser la présentation, la terminologie et la structuration des informations comptables**.

Les principaux changements introduits sont :

- Réorganisation du Plan Comptable Général avec la suppression des comptes de transferts de charges et l'utilisation normés des comptes de charges et produits exceptionnels
- Modernisation du vocabulaire comptable
- Introduction de tableaux obligatoires avec un présentation plus structurée

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

Règles et Méthodes Comptables

Financières :
La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.
Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :
La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Stocks et en cours
Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.
Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes
Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats
Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges
La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations. L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :
- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'évènements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:
Néant.

IV- AUTRES INFORMATIONS :
Néant.

Docusign Envelope ID: F528E0C0-CA06-8ADE-81B2-3A543245C9EF

A.E.I RESINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 361 Rue Paul Gidon
73000 CHAMBERY
813 244 548 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 AOUT 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 110 993,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 110 993,63 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 260 821,62 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
120 000,00 euros, soit 80,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
140 000,00 euros, soit 93,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
60 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Ludovic VALENTINO
E50882E551D0426...